

Bruxelles, le 15 mai 2023

COMPARAISON DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ NATUREL DÉBUT 2023 EN BELGIQUE ET DANS LES PAYS VOISINS

Pour le compte commun des quatre régulateurs de l'énergie, PWC a réalisé une étude comparative des prix de l'électricité et du gaz naturel en Belgique et dans les pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas et Royaume-Uni). Ce rapport traite des prix au début 2023 et établit également une comparaison avec les prix de l'année dernière.¹

Voici les principales conclusions du rapport :

- Contrairement à l'année dernière, les ménages et les entreprises belges raccordés au réseau basse tension paient leur électricité moins cher que dans la plupart des pays voisins.
- Les entreprises belges qui utilisent le réseau moyenne tension paient généralement aussi leur électricité moins cher que dans les pays voisins.
- Tous les pays accordent des remises et/ou des prix plafonds aux entreprises électro-intensives. Seul le Royaume-Uni ne le fait pas. C'est de loin le pays le plus cher. Les remises potentielles en Allemagne et en France sont plus élevées qu'en Belgique. Par conséquent, les entreprises électro-intensives en Belgique paient généralement plus. La Flandre est davantage alignée sur les pays voisins. Pour les entreprises non électro-intensives, la Belgique se situe dans la moyenne et le Royaume-Uni reste de loin le pays le plus cher.
- Les ménages belges paient le gaz naturel moins cher que dans les pays voisins.
- Pour les entreprises belges, les factures de gaz naturel tendent à s'aligner sur celles de leurs homologues étrangers. Pour les petites entreprises belges, la facture de gaz naturel est plus compétitive que pour les grandes entreprises.

Une facture d'électricité peu élevée pour les ménages et les PME belges par rapport aux pays voisins

Les factures d'électricité des ménages et des entreprises raccordés à l'électricité basse tension ont diminué en 2023 par rapport à l'année dernière (voir Figure 1). Toutefois, comme en 2022, les prix sont nettement plus élevés que les années précédentes. C'est le cas en Belgique et dans les pays voisins, à l'exception de la France. La raison en est le niveau élevé des prix sur les marchés de gros de l'électricité.² Les mesures gouvernementales, telles que la réduction de la TVA sur l'électricité à 6 % en Belgique (d'abord de manière temporaire, puis de manière permanente), réduisent la facture.

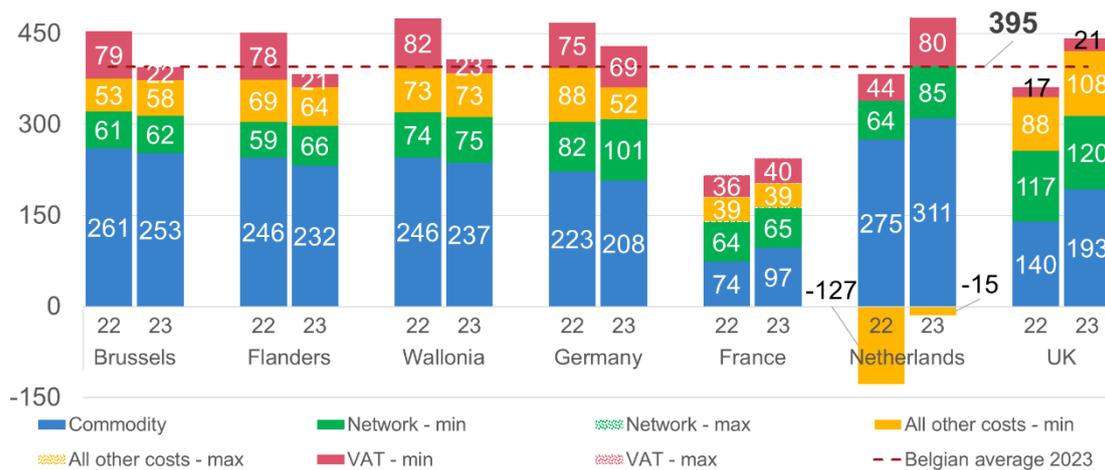
¹ Les prix de l'électricité et du gaz naturel utilisés dans ce rapport sont ceux de janvier 2023, sauf pour les ménages où il s'agit des prix de février 2023. Cela s'explique par la manière dont les données sur les prix ont été collectées. Cette collecte de données a commencé fin janvier, lorsque les outils de comparaison des prix dans certains pays/régions affichaient déjà les prix de février 2023. Pour éviter tout biais de comparaison, il a été décidé d'utiliser les prix de février 2023 pour les ménages de tous les pays/régions.

² Les prix de gros de l'électricité au début 2023, la période considérée dans l'étude, étaient beaucoup plus bas que lors du pic du début de l'automne 2022, mais restaient nettement plus élevés que dans les années précédant la crise de l'énergie.

Contrairement aux années précédentes, les ménages et entreprises belges raccordés à l'électricité basse tension ont les factures d'électricité les plus basses, juste derrière la France.³ Dans ce pays, le produit standard pour les ménages reste réglementé par le gouvernement.

En Belgique, ce sont les ménages et les PME flamands qui paient le moins pour l'électricité, suivis de près par Bruxelles et la Wallonie. Les coûts de réseau, les surcharges et les redevances sont restés relativement stables dans les trois régions belges.

Figure 1. Facture d'électricité pour une famille consommant 3 500 kWh/an (2022 et 2023, en euros/MWh)⁴



Des prix de l'électricité compétitifs pour les entreprises sur le réseau moyenne tension

Pour la deuxième année consécutive, les grands consommateurs professionnels et industriels raccordés à la moyenne tension paient davantage pour la composante énergétique en Belgique. Nous constatons également cette augmentation dans nos pays voisins, à l'exception de l'Allemagne, qui a introduit un plafonnement des prix.

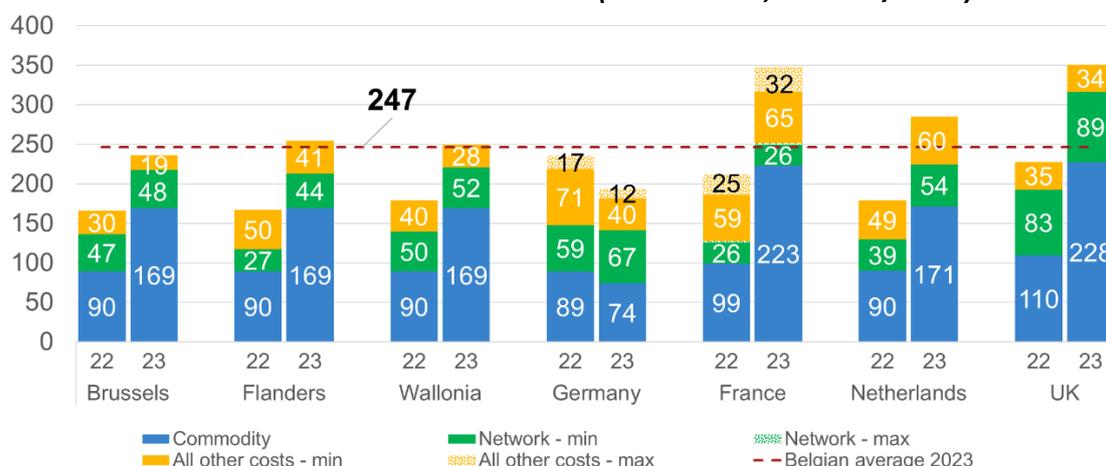
En France et au Royaume-Uni, les grands consommateurs professionnels et industriels paient beaucoup plus qu'en Belgique. Par rapport à 2022, la Belgique obtient également de meilleurs résultats pour ce groupe de consommateurs dans la comparaison des prix avec d'autres pays. Cela s'explique en partie par la réduction temporaire des droits d'accises spéciaux destinés à ce groupe cible. La Belgique est le pays le moins cher après l'Allemagne.

³ Une nouvelle méthode de calcul de la composante énergétique est utilisée en Belgique en 2023. Cette méthode prend en compte les prix de l'énergie prévus pour les 12 prochains mois et non, comme les années précédentes, les prix historiques.

⁴ La catégorie « commodity » (en bleu) comprend les coûts facturés par les fournisseurs pour l'achat ou la production d'électricité. La catégorie « network » (en vert) comprend tous les coûts facturés par les gestionnaires de réseau pour l'exploitation du réseau de distribution et de transport, ou liés à celui-ci, tels que les coûts de comptage. Les autres coûts facturés par les gestionnaires de réseau, tels que les coûts des obligations de service public et les surcharges, sont classés dans la catégorie « all other costs » (en jaune). Cette catégorie comprend également les redevances et les taxes décidées par les gouvernements et les coûts des obligations de service public facturés par les fournisseurs. La catégorie restante « VAT » (en rouge) concerne la TVA.

En Belgique, Bruxelles est la région la moins chère pour les entreprises sur la moyenne tension, suivie de la Wallonie et de la Flandre. Dans ce cas, cela est principalement dû à la baisse des redevances et des surcharges.

Figure 2 : Facture d'électricité pour une entreprise consommant 160 MWh/an, raccordée au réseau de distribution (2022 et 2023, en euros/MWh)



Bilan mitigé pour la facture d'électricité des entreprises sur le réseau haute tension

Les entreprises liées à la haute tension ou les grands consommateurs industriels paient également davantage pour la composante énergétique au début 2023, par rapport à l'année dernière. C'est le cas dans tous les pays.

En France et en Allemagne, la composante énergétique est plus compétitive qu'en Belgique (voir Figure 3). Cela est dû aux mesures gouvernementales qui font baisser les prix en France (mécanisme ARENH⁵) et en Allemagne (plafonnement des prix). Les Pays-Bas sont légèrement plus chers que la Belgique. Le Royaume-Uni est nettement plus cher.

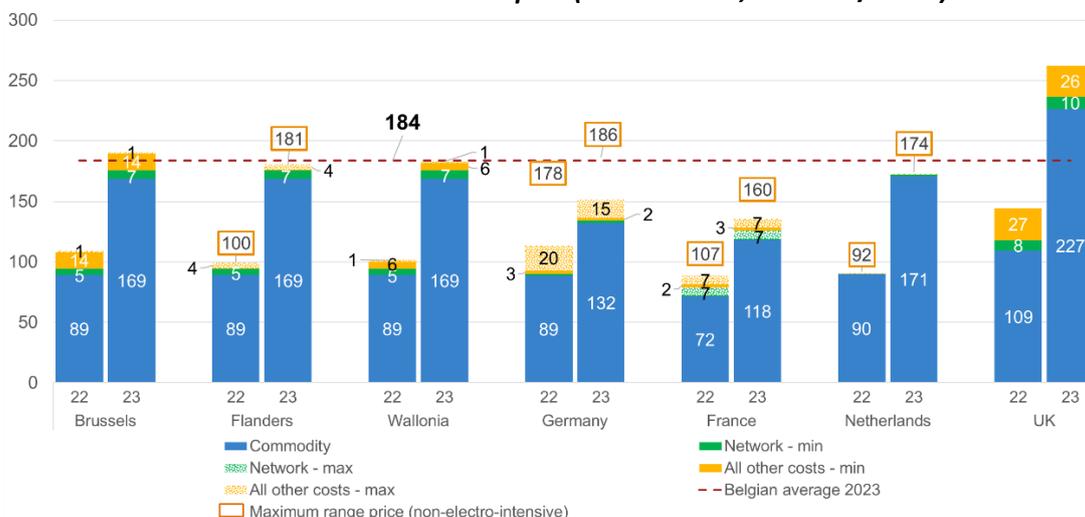
Pour les grands consommateurs d'électricité, il est important de distinguer les entreprises électro-intensives des entreprises non électro-intensives :

- La Belgique, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas appliquent toutes sortes d'exonérations (partielles) sur les redevances et/ou surcharges pour les entreprises électro-intensives. Le Royaume-Uni ne le fait pas.
- Pour les entreprises non électro-intensives, les mesures sont moins nombreuses. Par conséquent, les différences entre les pays tendent à être plus faibles pour ce groupe. La Belgique se situe dans la moyenne pour les utilisateurs non électro-intensifs. Le Royaume-Uni reste de loin le pays le plus cher.

⁵ ARENH signifie « Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique ». Il s'agit d'un mécanisme qui permet à tous les fournisseurs alternatifs d'acheter de l'électricité à EDF, le fournisseur historique d'électricité en France, aux conditions fixées par le gouvernement.

En Belgique, la Flandre est la région la plus compétitive, mais les différences sont minimes. La Flandre a plafonné l'obligation de quota pour les certificats verts et les certificats de cogénération pour les entreprises électro-intensives.

Figure 3. Facture d'électricité pour une entreprise industrielle consommant 500 GWh/an, raccordée au réseau de transport (2022 et 2023, en euros/MWh)

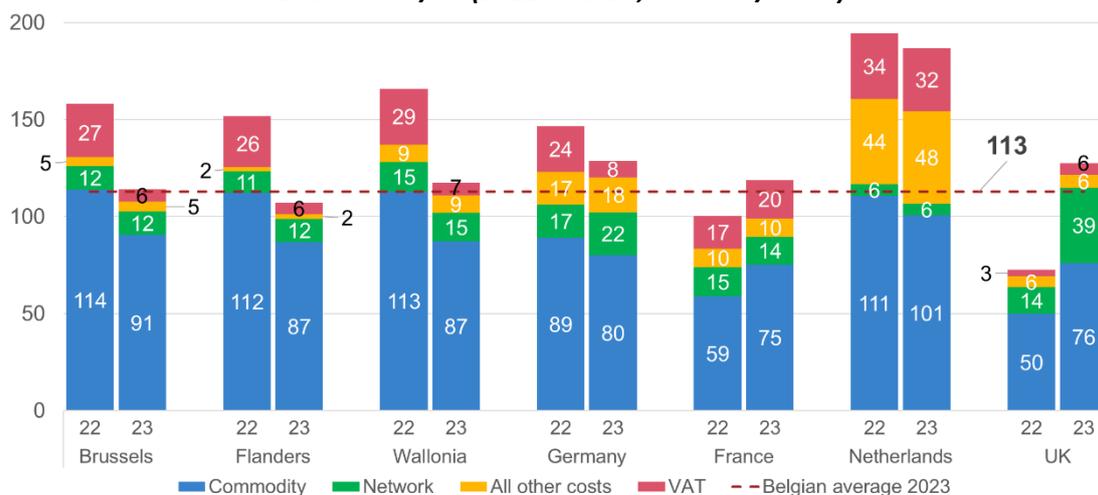


Une facture de gaz naturel moins élevée pour les ménages en Belgique que dans les pays voisins

Pour les ménages, la Belgique est le pays le moins cher pour le gaz naturel en 2023, suivie de près par la France. Par rapport aux pays voisins, les coûts de réseau, les redevances et les surcharges sont peu élevés en Belgique. La réduction de la TVA sur le gaz naturel à 6 % joue un rôle important dans cette différence. Les Pays-Bas sont le pays le plus cher pour les familles. Ceci est principalement dû à la composante énergétique plus élevée. Les Pays-Bas sont suivis par le Royaume-Uni. Les coûts de réseau y pèsent plus lourd que dans les autres pays.

En Belgique, la Flandre est légèrement moins chère que Bruxelles et la Wallonie en raison de redevances et surcharges moins élevées.

Figure 4. Facture de gaz naturel pour une famille consommant 23 260 kWh/an (2022 et 2023, en euros/MWh)

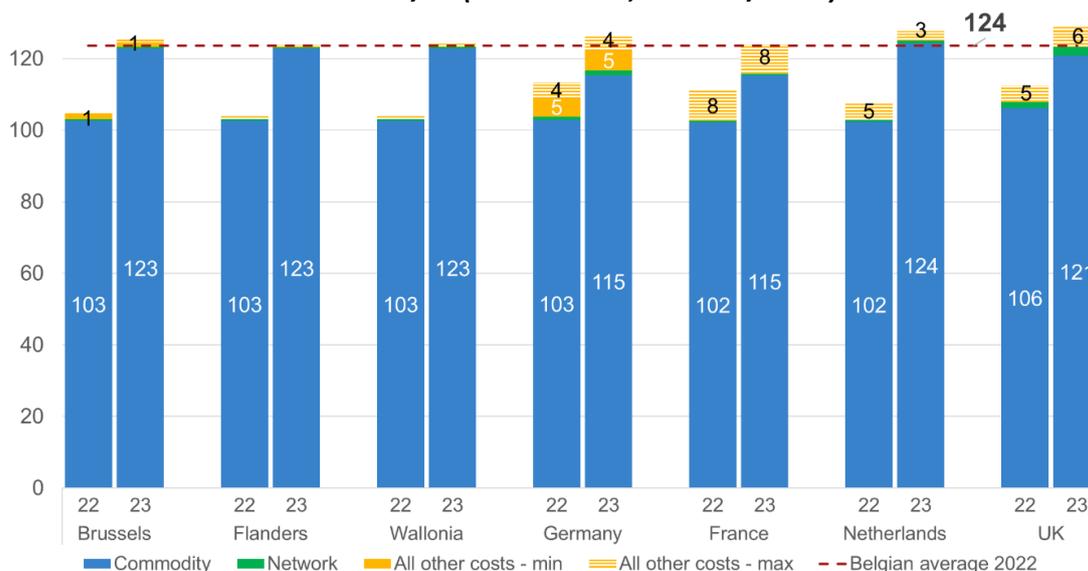


Des prix du gaz naturel compétitifs pour les entreprises

Cette année encore, nous constatons une augmentation des factures de gaz naturel pour les consommateurs industriels dans tous les pays/régions étudiés.

Dans l'ensemble, la Belgique est à nouveau compétitive pour le gaz naturel, grâce à des redevances, surcharges et coûts de réseau relativement faibles. Comme la composante énergétique pèse lourd dans la facture totale, les différences entre les pays sont très faibles. Pour les petites entreprises belges, la facture de gaz naturel est plus compétitive que pour les grandes entreprises.

Figure 5. Facture de gaz naturel pour une entreprise industrielle consommant 2 500 GWh/an (2022 et 2023, en euros/MWh)



Des factures d'énergie abordables pour les ménages vulnérables

L'étude compare la part du revenu disponible que les ménages en Belgique et dans les pays voisins consacrent à leurs factures d'énergie. Elle tient compte des mesures sociales en matière d'énergie dans chaque pays, telles que la réduction de la TVA sur l'électricité et le gaz naturel ou l'octroi de diverses primes ou de tarifs réduits.

Au début 2023, les ménages belges disposant d'un revenu moyen (après déduction des frais de logement) dépensent environ 6,7 % de leur revenu pour les factures d'énergie. Il n'y a qu'en France que ce pourcentage est inférieur (6,4 %).

Pour les familles belges aux revenus les plus faibles, les factures d'énergie représentent une part moins importante (environ 7 %) de leurs revenus que dans nos pays voisins. Aux Pays-Bas, en deuxième position, la part des factures d'énergie dans le revenu des ménages les plus vulnérables est d'environ 16 %. En Belgique, les familles vulnérables bénéficient du tarif social. Cela leur permet de bénéficier d'importantes réductions de prix sur leurs factures d'énergie.

Compétitivité des secteurs industriels

L'étude analyse également l'impact des prix de l'énergie sur la compétitivité des secteurs industriels clés en Belgique.

Si l'on tient compte de la combinaison des factures d'électricité et de gaz naturel, la position concurrentielle des entreprises belges par rapport à nos voisins (y compris le Royaume-Uni) s'est détériorée par rapport à l'année dernière :

- À Bruxelles et en Wallonie, les entreprises non électro-intensives ont un avantage concurrentiel dans la plupart des secteurs industriels étudiés, mais les entreprises électro-intensives subissent un désavantage concurrentiel.
- En Flandre, les entreprises électro-intensives et non électro-intensives ont un avantage concurrentiel. Cet avantage est en légère baisse par rapport à 2022.

Étude

Cette étude conjointe des quatre régulateurs fait suite aux études de comparaison des prix de 2020, 2021 et 2022.

Pour plus d'informations, voir l'étude :

[https://www.brugel.brussels/publication/document/etudes/2023/fr/Etude Comparaison Prix Belgique Pays Voisins 2023.pdf](https://www.brugel.brussels/publication/document/etudes/2023/fr/Etude_Comparaison_Prix_Belgique_Pays_Voisins_2023.pdf)

Contact presse

VREG

Leen Vandezande

+32 485 27 88 35

leen.vandezande@vreg.be

CREG

Press@creg.be

BRUGEL

Adeline Moerenhout

+32 2 563 02 26

amoerenhout@brugel.brussels

CWaPE

Anne-Elisabeth Sprimont

+32 81 33 08 32

aesp@cwape.be

À propos de la CREG

La CREG est l'organisme fédéral pour la régulation des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.

www.creg.be

À propos de BRUGEL

BRUGEL est l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau. Dans ce cadre, BRUGEL apporte, de manière collaborative et indépendante, une expertise régulatoire, analytique et prospective pour être force de propositions stratégiques, émettre des recommandations sur les dynamiques de marchés, proposer et appliquer des modèles tarifaires pour une transition efficiente et socialement juste. En toute indépendance, mais en concertation active, BRUGEL fixe les tarifs des opérateurs dans un souci d'obtenir un service efficient et durable.

www.brugel.brussels

À propos de la CWaPE

La CWaPE, la Commission wallonne pour l'Energie, est le régulateur wallon des marchés de l'électricité et du gaz. La CWaPE est investie d'une mission de conseil auprès des autorités publiques et d'une mission générale de surveillance et de contrôle. Elle est indépendante et veille à la protection de tous les consommateurs.

www.cwape.be

À propos de la VREG

La VREG est l'autorité indépendante du marché de l'énergie flamand d'aujourd'hui et de demain. Elle régule, contrôle, informe et conseille.

www.vreg.be